



Government of Canada
Privy Council Office

Gouvernement du Canada
Bureau du Conseil privé

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

ÉTAT FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

États financiers du Bureau du Conseil privé pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la permission du Bureau de Conseil privé.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Bureau du Conseil privé

85, rue Sparks, Pièce 1000

Ottawa ON Canada K1A 0A3

info@pco-bcp.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2024.

This publication is also available in English: *PCO Financial Statements for the year ended March 31, 2024.*

CP1-16F-PDF

ISSN : 9 2818-1743

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Bureau du Conseil privé (BCP). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du BCP. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels du BCP concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du BCP sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant à une évaluation annuelle fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024 a été réalisée conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés à l'annexe.

Les systèmes de contrôle interne du BCP sont examinés par le comité d'audit ministériel, qui surveille les responsabilités de la direction afin de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et la qualité des rapports financiers.

Les états financiers du Bureau du Conseil privé n'ont pas été audités.

John Hannaford
Greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet

Matthew Shea
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
5 septembre 2024

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

| (en milliers de dollars) | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 4) | 30 152 | 27 121 |
| Indemnités de vacances et congés compensatoires | 16 153 | 14 785 |
| Avantages sociaux futurs (note 6b) | 3 515 | 3 559 |
| Total des passifs | 49 820 | 45 465 |
| Actifs | | |
| Actifs financiers | | |
| Montant à recevoir du Trésor | 27 347 | 22 758 |
| Débiteurs et avances (note 7) | 5 504 | 7 471 |
| Total des actifs financiers nets | 32 851 | 30 229 |
| Dette nette ministérielle | 16 969 | 15 236 |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 514 | 994 |
| Stocks (note 9) | 275 | 278 |
| Immobilisations corporelles (note 10) | 26 568 | 31 044 |
| Total des actifs non financiers | 27 357 | 32 316 |
| Situation financière nette ministérielle | 10 388 | 17 080 |

Obligations contractuelles (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

John Hannaford
Greffier du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet

Matthew Shea
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
5 septembre 2024

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

| (en milliers de dollars) | 2024 | 2024 | 2023 |
|--|------------------|----------------|----------------|
| | Résultats prévus | Réel | Réel |
| Charges | | | |
| Servir le premier ministre et son Cabinet | 121 912 | 134 067 | 132 543 |
| Services internes | 124 240 | 158 657 | 152 184 |
| Total des charges | 246 152 | 292 724 | 284 727 |
| Revenus | | | |
| Revenus divers | 8 526 | 7 608 | 7 385 |
| Revenus gagnés pour le compte du gouvernement | - | (28) | (18) |
| Total des revenus | 8 526 | 7 580 | 7 367 |
| Coût de fonctionnement net | 237 626 | 285 144 | 277 360 |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 237 626 | 285 144 | 277 360 |
| Financement du gouvernement et transferts | | | |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement | | 238 727 | 237 502 |
| Variations des montants à recevoir du Trésor | | 4 589 | 5 577 |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 12a) | | 35 075 | 32 075 |
| Transfert de trop-payés | | 137 | (103) |
| Éléments d'actifs et de passifs transférés (à) / d'autres ministères gouvernementaux | | (76) | - |
| Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts | | 6 692 | 2 309 |
| Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice | | 17 080 | 19 389 |
| Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice | | 10 388 | 17 080 |

Information sectorielle (Note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

| (en milliers de dollars) | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| | Réel | Réel |
| Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts | 6 692 | 2 309 |
| Variation due aux immobilisations corporelles | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 1 097 | 2 550 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (5 643) | (5 218) |
| Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles | (17) | (10) |
| Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustments | 12 | 9 |
| Éléments transférés d'autres ministères gouvernementaux | 112 | - |
| Éléments transférés à d'autres ministères gouvernementaux | (36) | (23) |
| Total de la variation due aux immobilisations corporelles | (4 475) | (2 692) |
| Variation due aux stocks | (3) | (1) |
| Variation due aux charges payées d'avance | (481) | (140) |
| Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle | 1 733 | (524) |
| Dette nette ministérielle – début de l'exercice | 15 236 | 15 760 |
| Dette nette ministérielle – fin de l'exercice | 16 969 | 15 236 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

| (en milliers de dollars) | 2024 | 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 285 144 | 277 360 |
| Éléments n'affectant pas l'encaisse : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (5 643) | (5 218) |
| Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles | 12 | 9 |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 12a) | (35 075) | (32 075) |
| Transfert de trop-payés | (137) | 103 |
| Transferts entre ministères | 76 | (23) |
| Variations de l'état de la situation financière : | | |
| Augmentation (diminution) des débiteurs et avances | (1 967) | (2 097) |
| Augmentation (diminution) des charges payées d'avance | (481) | (140) |
| Augmentation (diminution) des stocks | (3) | (1) |
| Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer | (3 031) | (2 864) |
| Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires | (1 368) | (463) |
| Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs | 44 | 371 |
| Transferts de passifs entre ministères | 76 | - |
| Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement | 237 647 | 234 962 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles (note 10) | 1 097 | 2 550 |
| Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles | (17) | (10) |
| Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations | 1 080 | 2 540 |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada | 238 727 | 237 502 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le BCP est un secteur de l'administration publique fédérale comme l'indique la colonne 1 de l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du Premier ministre.

Le BCP relève directement du Premier ministre et est dirigé par le (la) greffier(ère) du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet, ce dernier étant également chef de la fonction publique. Le BCP a pour mandat de servir le Canada et la population canadienne en conseillant, de manière non partisane, le premier ministre, la vice-première ministre et ministre des Finances, les ministres du portefeuille, le Cabinet ainsi que ses comités sur les questions d'envergure nationale et internationale en assurant le bon fonctionnement du processus décisionnel du Cabinet pour contribuer à la mise en oeuvre du programme du gouvernement et en promouvant une fonction publique efficace, inclusive et innovante.

Les commissions d'enquête nommées sous le régime de la *Loi sur les enquêtes* sont considérées comme des ministères pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et le Premier ministre en est le « ministre désigné » aux termes de cette même loi. Le BCP leur apporte son soutien à l'égard de la gestion financière et administrative. Il y a deux commissions d'enquête actives en 2023–2024: Enquête publique conjointe sur la tragédie d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse et l'Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux.

Afin d'obtenir son résultat stratégique et des résultats pour la population canadienne, le BCP élabore ses plans et ses priorités en fonction des programmes centraux ci-après :

Servir le premier ministre et son Cabinet

Offrir des analyses, des avis et du soutien au premier ministre, à la vice-première ministre et aux ministres de portefeuille, y compris des conseils et des renseignements impartiaux provenant de l'ensemble de la fonction publique découlant de consultations et de collaboration avec des sources internationales et nationales à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement.

Agir comme secrétariat du Cabinet et de ses comités, ce qui comprend gérer le système décisionnel du Cabinet, coordonner les propositions de politiques des ministères au Cabinet, programmer les réunions du Cabinet et de ses comités et offrir des services de soutien aux réunions, faire avancer le programme du gouvernement dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux, et offrir des services administratifs au Cabinet du premier ministre, au cabinet de la vice-première ministre, aux ministres de portefeuille et aux commissions d'enquête.

Assurer la direction et le renouvellement de la fonction publique afin de conseiller le gouvernement dans la mise en oeuvre de son programme, de favoriser des milieux de travail sains qui favorisent la diversité et l'inclusion, et d'offrir des services et des résultats aux Canadiens.

Services internes

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance
- services de gestion de l'information
- service des communications
- services de technologies de l'information
- services juridiques
- services de gestion des biens immobiliers
- services de gestion des ressources humaines
- services de gestion du matériel
- services de gestion des finances
- services de gestion des acquisitions

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le BCP est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au BCP ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires.

La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2023-2024. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2023-2024.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le BCP fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le BCP est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le BCP sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du BCP et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le BCP a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les revenus sont constitués de revenus provenant de sources non fiscales. Ils comprennent les transactions avec contrepartie où des biens ou des services sont fournis en contrepartie d'une obligation de prestation, et les transactions sans contrepartie où il n'existe pas d'obligation de performance pour la fourniture d'un bien ou d'un service. Ces transactions peuvent être récurrentes ou non récurrentes par nature. Les transactions récurrentes sont considérées comme des activités continues et routinières qui font partie du cours normal des opérations et peuvent être utilisées pour indiquer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à nouveau gagnées au cours des années à venir.

Les revenus non disponibles ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les dettes du ministère. Bien que le (la) greffier (ère) du Conseil privé et Secrétaire du Cabinet soit censé exercer un contrôle comptable, il (ou elle) n'a pas le pouvoir de disposer des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont gagnés au nom du gouvernement du Canada et sont donc présentés comme une réduction des revenus bruts de l'entité. Les revenus perçus pour le compte du gouvernement sont constitués de la vente de services et de gains sur la vente d'actifs. Ils sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

(e) Charges

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite :

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du BCP au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale du BCP découlant du régime. La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii. Indemnités de départ:

L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Instruments financiers

Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Le BCP comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient parti à un contrat qui fait intervenir des instruments financiers.

Les instruments financiers comprennent les comptes débiteurs en cours, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer.

Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Tous les coûts des opérations associés sont ajoutés à la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale.

Voir la note 8 sur la gestion du risque pour les risques liés aux instruments financiers du ministère.

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût et lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 10. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 dollars sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens*; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

Les stocks sont évalués au coût et sont constitués de pièces et fournitures utilisées lors de la prestation future des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(j) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés autres que les opérations inter-entités sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations inter-entités sont des opérations entre les entités sous un contrôle commun. Les opérations inter-entités autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit:

- i. Les services à recouvrement de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute, et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le BCP reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du BCP pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

| (en milliers de dollars) | 2024 | 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 285 144 | 277 360 |
| Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (5 643) | (5 218) |
| Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles | 12 | 9 |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères | (35 075) | (32 075) |
| Diminution / (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires | (1 368) | (463) |
| Diminution / (augmentation) des avantages sociaux futurs | 44 | 371 |
| Dépenses pour mauvaises créances | 33 | - |
| Remboursement de charges des exercices antérieurs | 101 | 366 |
| Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations | (41 896) | (37 010) |
| Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations : | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 1 097 | 2 550 |
| Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles | (17) | (10) |
| (Gain) perte sur taux de change | (2) | (4) |
| Augmentation / (diminution) des stocks | (3) | (1) |
| Augmentation / (diminution) des charges payées d'avance | (481) | (140) |
| Comptes débiteurs et avances | 130 | 192 |
| Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations | 724 | 2 587 |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | 243 972 | 242 937 |

(b) Autorisations fournies et utilisées

| (en milliers de dollars) | 2024 | 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Autorisations fournies : | | |
| Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement | 227 115 | 227 866 |
| Montants législatifs | 24 605 | 21 720 |
| Moins : | | |
| Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs | (2) | (14) |
| Périmés : Fonctionnement | (7 746) | (6 635) |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | 243 972 | 242 937 |

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du BCP :

| (en milliers de dollars) | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Créditeurs - autres ministères et organismes | 5 894 | 3 176 |
| Créditeurs - parties externes | 23 342 | 23 228 |
| Total des crédoiteurs | 29 236 | 26 404 |
| Charges à payer | 916 | 717 |
| Total des crédoiteurs et des charges à payer | 30 152 | 27 121 |

5. Revenus

Le BCP dispose des principaux types de revenus suivants : les revenus divers et les revenus gagnés pour le compte du gouvernement. Les revenus divers comprennent la location et l'utilisation de biens publics, la vente de biens et de produits d'information, ainsi que d'autres frais et charges. Ils sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation sont satisfaites.

a) Ventilation des revenus

| (en milliers de dollars) | 2024 | 2023 |
|--|--------------|--------------|
| Revenus | | |
| Revenus divers | | |
| Services de nature non réglementaire (opérations avec contrepartie) | 205 | 307 |
| Vente de biens et de produits d'information (opérations avec contrepartie) | 882 | 779 |
| Services aux autres ministères (opérations avec contrepartie) | 6 493 | 6 281 |
| Autre frais et charges (opérations avec et sans contrepartie) | 28 | 18 |
| Total des revenus divers | 7 608 | 7 385 |
| Revenus gagnés pour le compte du gouvernement (opérations avec et sans contrepartie) | (28) | (18) |
| Total des revenus | 7 580 | 7 367 |

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du BCP participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que l'employeur versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2023-2024 s'élève à 21 634 238\$ (19 336 810\$ en 2022-2023). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1.02 fois pour 2022-2023) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1.00 fois en 2022-2023) les cotisations des employés.

La responsabilité du BCP relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées du BCP étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Toutefois, depuis 2011, l'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2024, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants:

| (en milliers de dollars) | 2024 | 2023 |
|--|--------------|--------------|
| Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice | 3 559 | 3 930 |
| Charge pour l'exercice | 1 711 | 1 606 |
| Prestations versées pendant l'exercice | (1 755) | (1 977) |
| Obligation au titre des prestations constituées - fin de l'exercice | 3 515 | 3 559 |

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du BCP :

| (en milliers de dollars) | 2024 | 2023 |
|---|--------------|--------------|
| Débiteurs - autres ministères et organismes | 3 101 | 3 385 |
| Débiteurs - parties externes | 2 189 | 3 903 |
| Avances aux employés | 247 | 232 |
| Sous-total | 5 537 | 7 520 |
| Provision pour créances douteuse sur les débiteurs des parties externes | (33) | (49) |
| Débiteurs et avances nets | 5 504 | 7 471 |

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des débiteurs de parties externes et des provisions pour moins-value associées utilisées pour refléter leur valeur recouvrable nette.

| (en milliers de dollars) | 2024 | 2023 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Débiteurs des parties externes | | |
| Non en souffrance | 1 634 | 1 916 |
| Nombre de jours de retard | | |
| 1 à 30 | 370 | 1 585 |
| 31 à 60 | 12 | 77 |
| 61 à 90 | 3 | 3 |
| 91 à 365 | 118 | 258 |
| Plus de 365 | 52 | 64 |
| Sous-total | 2 189 | 3 903 |
| Moins: Provisions pour moins-value | (33) | (49) |
| Total | 2 156 | 3 854 |

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Gestion du risque

Le BCP est exposé aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière.

L'exposition maximale du BCP au risque de crédit au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024 correspond à la valeur comptable de ses actifs financiers.

Le BCP a déterminé qu'il n'y a pas de concentration importante de risque de crédit lié aux débiteurs de parties externes. Une analyse de l'ancienneté de ces actifs financiers et des provisions pour moins-value associées utilisées afin de refléter ces comptes à leur valeur recouvrable nette est présentée à la note 7.

(b) Risque lié au marché

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque lié au marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

i) Risque de change

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du taux de change.

Le BCP a déterminé qu'il n'y a pas de concentration importante du risque de change lié aux instruments financiers libellés en devises étrangères.

(c) Risque de liquidité

Il s'agit du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Comme le financement des passifs financiers du BCP provient du Trésor public, son exposition au risque de liquidité est totalement atténuée.

9. Stocks

Le tableau ci-dessous présente les détails des stocks du BCP, évalués au coût selon la méthode du coût propre:

| (en milliers de dollars) | 2024 | 2023 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Équipement et mobilier de bureau | 275 | 278 |
| Total des stocks | 275 | 278 |

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

| Catégorie d'immobilisations | Période d'amortissement |
|-----------------------------|---|
| Machines et matériel | de 3 à 30 ans |
| Matériel informatique | de 3 à 10 ans |
| Logiciels informatiques | de 2 à 10 ans |
| Autre matériel | de 3 à 30 ans |
| Véhicules automobiles | de 2 à 35 ans |
| Améliorations locatives | durée de vie de l'amélioration ou durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue |
| Biens en construction | lorsque mis en service, selon la catégorie de biens |

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

| Catégorie d'immobilisations (en milliers de dollars) | Coût | | | | | Amortissement cumulé | | | | | Valeur comptable nette | |
|---|-------------------|--------------|---------------|---------------------------|------------------|----------------------|---------------|---------------|---------------------------|------------------|------------------------|---------------|
| | Solde d'ouverture | Acquisitions | Ajustements * | Aliénations et radiations | Solde de clôture | Solde d'ouverture | Amortissement | Ajustements * | Aliénations et radiations | Solde de clôture | 2024 | 2023 |
| Machines et matériel | 60 | - | - | - | 60 | 60 | - | - | - | 60 | - | - |
| Matériel informatique | 6 983 | 5 | - | 30 | 6 958 | 5 485 | 582 | - | 30 | 6 037 | 921 | 1 498 |
| Logiciels informatiques | 16 546 | 6 | 2 805 | - | 19 357 | 13 935 | 1 181 | - | - | 15 116 | 4 241 | 2 611 |
| Autre matériel | 22 077 | 196 | (2 569) | 25 | 19 679 | 12 843 | 1 567 | - | 25 | 14 385 | 5 294 | 9 234 |
| Véhicules automobiles | 731 | - | 60 | 30 | 761 | 503 | 113 | (15) | 25 | 576 | 185 | 228 |
| Améliorations locatives | 16 991 | - | 2 904 | - | 19 895 | 2 480 | 2 200 | - | - | 4 680 | 15 215 | 14 511 |
| Biens en construction – logiciels | 2 806 | - | (2 806) | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 806 |
| Biens en construction – autres | 156 | 890 | (334) | - | 712 | - | - | - | - | - | 712 | 156 |
| Total | 66 350 | 1 097 | 60 | 85 | 67 422 | 35 306 | 5 643 | (15) | 80 | 40 854 | 26 568 | 31 044 |

* Les ajustements incluent les actifs en construction qui ont été transférés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités du BCP peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le BCP sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en oeuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

| (en milliers de dollars) | Paievements de transfert | Obligations liées aux parties externes | Autres obligations avec apparentés | Total |
|--------------------------|--------------------------|--|------------------------------------|---------------|
| 2025 | 1 128 | 22 340 | 32 650 | 56 118 |
| 2026 | - | 870 | 1 901 | 2 771 |
| 2027 | - | 264 | 866 | 1 130 |
| 2028 | - | - | 120 | 120 |
| 2029 | - | - | 49 | 49 |
| 2030 et ultérieurs | - | - | - | - |
| Total | 1 128 | 23 474 | 35 586 | 60 188 |

12. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le BCP est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

Le BCP conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

Au cours de l'année, le BCP a conclu une entente avec l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignements, le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, la Commission des débats des chefs et avec le Bureau du commissaire au renseignement concernant la prestation de services relatifs aux finances, à l'administration et d'autres services, laquelle est incluse dans les revenus de la section b). En outre, au cours de l'exercice, le BCP a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous :

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le BCP a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

| (en milliers de dollars) | 2024 | 2023 |
|--|---------------|---------------|
| Installation | 18 679 | 18 001 |
| Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires | 14 886 | 13 058 |
| Services juridiques | 1 509 | 1 015 |
| Indemnisation des accidentés du travail | 1 | 1 |
| Total | 35 075 | 32 075 |

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacé de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle. Le coût des services d'infrastructure des technologies de l'information fournis par Services partagés Canada depuis le transfert de responsabilités en novembre 2011 n'est également pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

b) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes

| (en milliers de dollars) | 2024 | 2023 |
|--------------------------|--------|--------|
| Charges | 41 890 | 46 588 |
| Revenus | 7 268 | 6 972 |

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle du BCP. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

| (en milliers de dollars) | Servir le premier ministre et son Cabinet | Services internes | 2024 | 2023 |
|---|---|-------------------|----------------|----------------|
| Charges | | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 113 209 | 93 967 | 207 176 | 186 394 |
| Services professionnels et spéciaux | 8 056 | 25 000 | 33 056 | 39 866 |
| Installations | 195 | 18 679 | 18 874 | 18 561 |
| Transports et communications | 2 342 | 4 116 | 6 458 | 5 960 |
| Information | 3 333 | 171 | 3 504 | 5 863 |
| Acquisition de matériel et d'outillage | 850 | 4 975 | 5 825 | 8 021 |
| Services de réparation et d'entretien | 122 | 1 674 | 1 796 | 1 593 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 81 | 5 562 | 5 643 | 5 218 |
| Location | 1 173 | 5 739 | 6 912 | 7 835 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 92 | 924 | 1 016 | 734 |
| Paiement de transfert | 519 | - | 519 | 2 836 |
| Autres | 4 095 | (2 150) | 1 945 | 1 846 |
| Total des charges | 134 067 | 158 657 | 292 724 | 284 727 |
| Revenus | | | | |
| Revenus divers | 888 | 6 720 | 7 608 | 7 385 |
| Revenus gagnés pour le compte du gouvernement | - | (28) | (28) | (18) |
| Total des revenus | 888 | 6 692 | 7 580 | 7 367 |
| Coût net des activités poursuivies | 133 179 | 151 965 | 285 144 | 277 360 |

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant les contrôles internes en matière de rapports financiers - exercice 2023-2024 (non audité)

1. Introduction

Le présent document fournit de l'information sommaire sur les mesures prises par le Bureau du Conseil privé (BCP) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), de même que des renseignements sur la gestion des contrôles internes, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les responsabilités essentielles du Bureau du Conseil privé se trouvent dans les Plans ministériels de l'exercice 2024-2025 et dans le Rapport sur les résultats ministériels de l'exercice 2022-2023.

<https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/organisation/transparence/depenses-prevues/plan-ministeriel/2024-2025-aperçu/rapport.html>

<https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/organisation/transparence/etablissement-rapports-depenses/rapport-resultats-ministeriels/2022-2023.html>

2. Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion des contrôles internes

Le Bureau du Conseil privé est doté d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et la surveillance de son système de contrôle interne dans l'ensemble. Un cadre ministériel de gestion des contrôles internes a été adopté et englobe :

- des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion des contrôles internes en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs du BCP liés à la gestion des contrôles dans leur domaine de responsabilité;
- les valeurs et l'éthique;
- la communication et la formation continues concernant les exigences des lois et des politiques visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles financiers;
- la surveillance de la gestion des contrôles internes et des mises à jour régulières à cet effet, ainsi que la présentation des résultats d'évaluation et des plans d'action à l'administrateur général et aux cadres supérieurs du BCP et, le cas échéant, au Comité ministériel d'audit.

Le Comité ministériel d'audit est un comité consultatif indépendant de l'administrateur général. Il est responsable de fournir des conseils à l'administrateur général quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du ministère.

2.2 Ententes de services pertinentes aux états financiers

Le Bureau du Conseil privé compte sur d'autres ministères pour le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers, comme le présentent les paragraphes suivants.

Disposition relatives aux services communs

- Services publics et Approvisionnement Canada gère le paiement des salaires, l'acquisition de biens et de services et fournit des services de gestion des locaux.
- Services partagés Canada offre des services d'infrastructure de technologies de l'information (TI).
- Le ministère de la Justice Canada fournit des services juridiques.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) fournit des renseignements sur l'assurance de la fonction publique et gère centralement le paiement de la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés prévus par la loi.

Les lecteurs de la présente annexe peuvent consulter les annexes des ministères susmentionnés pour mieux comprendre les systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers liés à ces services en particulier.

Dispositions particulières :

- Le SCT fournit au BCP une plateforme de système financier SAP pour consigner et déclarer toutes les opérations financières.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant les contrôles internes en matière de rapports financiers - exercice 2023-2024 (non audité)

3. Résultats de l'évaluation ministérielle de l'exercice 2023 à 2024

Le tableau suivant résume l'état des activités de surveillance continue selon le plan cyclique de l'exercice précédent.

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2023 à 2024

| Plan cyclique de surveillance continue de l'exercice précédent pour l'exercice en cours | État d'avancement |
|---|--|
| Immobilisations et inventaire | Activité réalisée comme prévu; mesures correctives entreprises |
| Débiteurs, revenus, liquidités et dépôts | Activité réalisée comme prévu; mesures correctives entreprises |

Contrôles clés nouveaux ou considérablement modifiés - Au cours de l'exercice en cours, il n'y a eu aucune modification importante des contrôles clés dans les processus existants qui nécessitaient une réévaluation.

Programme de surveillance continue : Dans le cadre de son plan cyclique de surveillance continue, le BCP a procédé à la réévaluation de ses contrôles au niveau de l'entité et de ses contrôles financiers dans le contexte des processus opérationnels liés aux éléments suivants :

- Immobilisations et inventaire
- Débiteurs, revenus, liquidités et dépôts

Les procédures de surveillance accomplies ont montré que les contrôles clés étaient bien conçus et révélé quelques faiblesses qui ont eu une incidence sur l'efficacité opérationnelle de certains contrôles. En ce qui a trait aux processus liés aux comptes débiteurs, aux recettes, aux liquidités et aux dépôts, les contrôles étaient bien conçus et fonctionnaient efficacement, mais certaines possibilités d'amélioration mineures ont été notées par rapport aux preuves du contrôle. Pour ce qui est des immobilisations et de l'inventaire, les points à améliorer comprennent certains contrôles touchant les processus de capitalisation et d'amortissement ainsi que la tenue à jour des registres. Des plans d'action de la direction ont été élaborés afin de donner suite aux observations.

4. Plan d'action ministériel pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Le plan cyclique de surveillance continue du BCP au cours des trois prochains exercices est présenté dans le tableau suivant. Il est fondé sur les éléments suivants :

- une validation annuelle des processus et des contrôles à risque élevé;
- les rajustements connexes au plan de surveillance continue, s'il y a lieu.

| Plan cyclique de surveillance continue | Test cyclique de l'efficacité opérationnelle | | |
|---|--|--------------------|--------------------|
| | Exercice 2024-2025 | Exercice 2025-2026 | Exercice 2026-2027 |
| Secteurs de contrôle clés | | | |
| Contrôles au niveau de l'entité | | | X |
| Contrôles généraux des technologies de l'information gérés par le ministère (CGTI) ¹ | | X | |
| Immobilisations et inventaire (compris l'approvisionnement) | | | X |
| Paie | | X | |
| Dépenses de fonctionnement et approvisionnement (la passation de marchés) | X | | |
| Délégation des pouvoirs | X | | |
| Passifs | X | | |
| Comptes débiteurs, recettes, liquidités et dépôts | | | X |
| Clôture des comptes et rapports | | X | |

1. Les CGTI liés aux systèmes partagés du regroupement des organismes centraux (SP-ROC) sont exclus de la portée du plan de surveillance continue du BCP. Le système SAP fait l'objet d'un audit annuel mené par le Bureau du contrôleur général selon les besoins des clients et les ententes de services.